

**La mise à jour du régime forestier
Prendre le virage ou le clos ?**

Jean-Guy Rioux, président du RESAM

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) a enfin annoncé ses couleurs quant aux orientations forestières du Québec. Comme lors des consultations publiques, nous sommes en accord avec les objectifs pour faire face aux défis du développement durable. Cependant, nous devons nous interroger à savoir si les moyens sont à la hauteur des ambitions. En effet, malgré les ouvertures intéressantes, le régime demeure centré sur les modalités d'attribution du bois de la forêt publique à l'industrie de la transformation. Avec le phénomène nouveau de la rareté de la ressource bois et une demande croissante sur le milieu forestier pour répondre aux besoins multiples de la société, il faut se demander si le véhicule privilégié réussira à prendre le virage forestier sans se retrouver dans le décor.

UN EXERCICE EN VASE CLOS

Dix-huit mois après les consultations publiques sur le régime forestier, le MRN maintient le cap de l'ajustement sans toucher aux réformes en profondeur. Ceci n'est pas une surprise, puisque les fondements du régime ne faisaient pas l'objet de la révision.

De plus, l'exercice a été réalisé en vase clos, malgré la constitution du Forum Forêt en 1998 pour « *permettre des échanges et de se parler ouvertement des vrais préoccupations de chacun en dégagant les éléments de divergences et les points d'entente, de façon à se donner une vision commune et établir un consensus large et solide* », selon le ministre du MRN. Malheureusement, une seule rencontre a eu lieu.

Nous pouvons aussi rappeler les multiples appels sans réponse pour débattre ouvertement des enjeux forestiers. Pire, nous avons assisté à une polarisation des positions, minant les dialogues constructifs. La gestion participative et transparente a pris un sérieux coup à cet égard.

UNE PERSPECTIVE D'AMÉNAGISTES FORESTIERS

Notre perspective pour analyser les orientations proposées est que l'aménagement forestier est une pièce maîtresse du

développement durable des forêts. Nous partons du principe que la vitalité des forêts repose sur un secteur de l'aménagement forestier qui soit autonome, viable et reconnu.

Les forêts seront en santé dans la mesure où les travailleurs, les entreprises d'aménagement et les communautés dépendantes des forêts seront également en santé. Pour arriver à cet état il faut absolument que le bois, la faune, les paysages et les autres ressources forestières soient valorisés pour supporter leur développement. Il faut instaurer une véritable « culture » de la forêt, autant dans les façons de penser la foresterie, ses modalités d'organisation et ses méthodes, que dans les pratiques sur le terrain.

Ce point de vue est compatible avec les objectifs du régime forestier mis à jour. D'ailleurs, ces derniers se démarquent des politiques passées, où il s'agissait surtout de développer le secteur manufacturier des produits du bois. Un alignement vers l'aménagement durable des forêts doit être considéré comme un changement radical qui commande de nouvelles façons de faire.

LE RÉGIME DES CAAF

Le document de mise à jour confirme que les modalités d'attribution du bois du domaine public à l'industrie de la transformation sont au cœur du régime. Même avec les ajustements proposés aux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et un rééquilibrage des rôles entre le MRN et les industriels forestiers, on peut douter de la capacité de la formule à répondre adéquatement aux défis du développement durable.

Sauf quelques exceptions, la valorisation de la forêt publique par l'industrie des produits forestiers est un paradoxe, démontré par l'accroissement continu des normes d'intervention, des mesures de contrôle bureaucratique et de la dépendance aux subventions à l'aménagement. Même l'idée de la gestion axée sur les résultats, évoquée lors des consultations publiques, connaît un recul.

Les effets induits par ce système touchent également la forêt privée, les travailleurs forestiers, les entreprises d'aménagement et les communautés dépendantes de la forêt. Dans cette optique, on peut comprendre que les « faiseurs de forêts » aient des réserves sur les propositions du MRN.

Cependant, tout n'est pas noir. Le document explicatif de la mise à jour propose certaines ouvertures intéressantes. C'est le cas des contrats d'aménagement forestier, une porte qui s'entrebâille sur la production des ressources; l'intensification de l'aménagement forestier qui devrait faciliter le passage de la cueillette du bois à la culture de la forêt; l'établissement d'une limite nordique reconnaissant que le territoire forestier n'est pas infini; l'accentuation de la gestion intégrée des ressources; et la gestion adaptée pour faire face aux situations particulières. Si on peut se féliciter de l'intention et même du courage du ministre Brassard, considérant les forces du *statu quo* en présence, il faut être vigilant sur la portée réelle de ces actions.

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Bien que modestes, les ouvertures proposées sont des motifs suffisants pour agir afin d'assurer leur maintien et même l'accroissement de leur importance relative. Cette position est d'autant plus justifiée que le contexte commande des changements. Deux tendances lourdes supportent cette affirmation. Premièrement, la rareté de la ressource devient une réalité bien concrète par la révision à la baisse des attributions de bois aux industriels de la transformation. Deuxièmement, le milieu forestier fait l'objet

d'une demande croissante pour répondre aux besoins multiples de la société.

Nous avons donc une responsabilité de présence active à la commission parlementaire pour proposer des réformes durables, pousser sur les initiatives de changement et contrer les menaces de recul, notamment par le contrôle bureaucratique accru. Le prochain congrès de RESAM sera une occasion importante d'afficher notre position. Cette dernière repose sur la mise en place de conditions favorisant la production des ressources forestières du Québec habité.

Ceci veut dire délimiter un territoire pour assurer cette fonction; assurer que le prix des ressources reflète leur pleine valeur; confier l'aménagement forestier à des entreprises vouées à la production des ressources; intensifier l'aménagement des forêts situées à proximité des collectivités; introduire une gestion participative et intégrée des ressources; et se préoccuper d'un financement multi-sources pour assurer un aménagement multiresource.

Face à l'importance de la commande, nous pouvons exprimer des réserves quant à la capacité du processus actuel de mise à jour du régime forestier à réussir, seul, le virage forestier. Il faudra que les parties intéressées par l'aménagement durable des forêts, en particulier celles situées dans les régions-ressources, se concertent et démontrent, par leurs initiatives, l'importance de réaliser les réformes requises.

Tout cela, bien sûr, si on a pas déjà pris le clos ...